



Newsletter Assurances

Je décide de créer ma propre mon étude, quelles assurances sont-elles nécessaires ? / Où puis-je m'informer ?

Newsletter – 1

La plus importante : la RC professionnelle

Afin de pouvoir commencer son activité professionnelle, l'autorité de surveillance demande de conclure une assurance RC professionnelle contre les dommages économiques, suivant les cantons entre CHF 1 à 5 Mio.

Quels sont les points, les couvertures que la SAV-FSA Service SA Assurances conseille de contrôler lors de l'établissement d'une offre :

- Montant fixe de la franchise si possible
- Montant de la somme d'assurance correspondant aux besoins
- Inclure la renonciation au recours en cas de faute grave
- Inclure la renonciation de résiliation de l'assurance en cas de sinistre
- Inclure les dommages corporels et matériels

Avantager les prestations d'assurances et non la prime !

Désirez-vous plus d'informations sur ce thème ? Nous sommes là à votre service sans engagement, [par téléphone](#) ou par [e-mail](#). Vous trouverez aussi sur notre site Internet des renseignements plus approfondis sur la [RC professionnelle](#).

Dans notre prochaine newsletter, nous aborderons le thème des assurances de personnes.

Où puis-je m'informer sur les autres risques professionnels et privés ?

Vous n'êtes pas intéressé par un conseil, mais vous souhaitez informer d'autres besoins spécifiques en tant qu'avocat.

Utilisez pour cela notre [site Internet](#) qui vous informe sur les différentes assurances, avec des contrats-cadres intéressants pour nos membres, [les calculateurs de primes](#) ou [les demandes d'offres](#).